



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***21001407*****Déposé / Reçu****29 DEC. 2020**au greffe du ^{Gref} Tribunal de l'entreprise
francophone de BruxellesN° d'entreprise : **0555 690 234**
Nom(en entier) : **AGL-ALLIANCE GENERAL LOGISTICS**
(en abrégé) :Forme légale : **Société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Avenue Louise 143 bte 4 - 1050 Ixelles****Objet de l'acte : Siège social**

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2020

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société, en date du 1er janvier 2021, à l'adresse suivante :

Avenue Kersbeek 308
1180 Uccle

L'assemblée mandate J.Jordens srl / Serge Solau aux fins de procéder aux différentes formalités liées à ces décisions, en ce compris la signature des documents de publication au Moniteur belge.

Serge Solau
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/01/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).